

**ÉNERGIE SAGUENAY PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À
SAGUENAY**

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

Commentaire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DISONS NON AU PROJET GNL-QUÉBEC

OUI À UN AVENIR COMMUN RESPECTANT LA BIODIVERSITÉ

ET LA SCIENCE DU CLIMAT

Par Christian JACQUES

21 octobre 2020

Bonjour, je m'appelle Christian Jacques. Merci de prendre le temps de prendre en considération les nombreux aspects négatifs du projet GNL-Québec mis en évidence dans ce mémoire.

AVANT-PROPOS ET MISE EN CONTEXTE

Je ne suis pas résidant de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, mais plutôt de Montréal. Je considère toutefois que je suis pleinement concerné par ce projet. Les impacts des rejets de Gaz à effet de serre (GES) liés en amont et en avant du présent dossier n'ont pas de frontière. Aussi, la perte de biodiversité généralisée sur la terre s'effectue à une vitesse affolante depuis l'industrialisation de nos sociétés. On ne doit pas être complice d'un méga-projet qui la met encore plus en péril.

Aussi, ayant visité à quelques reprises la région (et ayant l'intention d'y retourner), la présence d'un tel monstre industriel avec ses tentacules terrestres et aquatiques porte atteinte à la grandiose nature de la région.

J'ai investi beaucoup de mes énergies pour combattre un projet du même acabit dans les dernières années : Énergie-Est, de TransCanada. Je trouve vraiment navrant de constater que nous sommes encore à débattre d'un projet lié à une énergie fossile alors que nous avons, particulièrement au Québec, toute l'expertise, les connaissances et le territoire pour devenir des chefs de file en matière d'efficacité énergétique et de développement d'énergies vertes.

INTRODUCTION

Le projet de la compagnie GNL-Québec est en tout point contraire à ce que devrait aspirer le Québec dans un contexte de crise climatique.

Dans ce mémoire, je souhaite apporter ma contribution dans cette étude où la commission aura l'important mandat de juger du bien-fondé d'un immense projet qui aura des conséquences pour l'ensemble des québécois et de la biodiversité pour des générations.

J'ai divisé mon argumentaire en 5 catégories principales

1- Crise climatique – le gaz naturel N'EST PAS une énergie de transition	p.3
2- La non-acceptabilité sociale	p.5
3- Impact sur les bélugas et la biodiversité	p.5
4- Rapport coûts-bénéfices économiques pour la société	p.6
5- Le cas de la fracturation hydraulique	p.8
6- Conclusion	p.9

1- Crise climatique et transition écologique

Sur ce point en particulier, je ne peux m'expliquer comment on peut encore en 2020 prêter oreille à un projet qui repose sur l'exploitation d'une énergie fossile non-renouvelable. L'humanité fait face à une crise qui amène de dangereuses altérations des systèmes naturels qui a déjà commencé à avoir d'importantes répercussions.

Il est évident que ce genre de projet générerait des émissions de GES. Le type de matière traitée par l'usine de liquéfaction doit être pris en compte en amont et en aval.

Extrait des multiples avertissements concernant la crise climatique :

Petteri Taalas, secrétaire général de l'Organisation Météorologique Mondiale : « Nous devons faire preuve de la même détermination et de la même unité dans notre lutte contre le changement climatique que dans celle que nous menons contre la (maladie) Covid-19 », a considéré le chef de l'OMM. « Nous devons agir ensemble dans l'intérêt de la santé et de la qualité de vie de l'humanité, non seulement dans les semaines et les mois qui viennent, mais aussi pour les nombreuses générations à venir », a-t-il insisté.

La militante suédoise Greta Thunberg, instigatrice des « grèves de l'école pour le climat », a lancé un appel similaire lors d'une conférence à Stockholm, soulignant la nécessité de gérer les « deux crises à la fois ». Le changement climatique « est une menace immédiate » et « même s'il n'est pas aussi immédiat que le coronavirus, il aura toujours un impact sur nous-mêmes et en particulier sur d'autres personnes dans d'autres parties du monde », a-t-elle dit lors d'un débat organisé par le Musée Nobel.

Records de chaleur, acidification des océans, élévation du niveau de la mer, fonte des glaciers... tous ces indicateurs font état d'une accélération du changement climatique ces cinq dernières années, d'après le rapport de l'ONU sur le climat mondial en 2015-2019.

Alors que cette période a été la plus chaude jamais constatée, les experts s'attendent à ce que la température moyenne mondiale batte un nouveau record au cours de la prochaine période quinquennale (2020-2024).¹

Je passe sous silence toutes les études, mises en garde, engagements internationaux liés aux changements climatiques. Les commissaires ont assurément ces renseignements en main. S'ils n'étaient pas au courant, je les invite à s'informer sur le site du Groupe Intergouvernementaux d'Experts sur le Climat (GIEC).

Ce projet générerait des émissions de l'ordre de 50 mégatonnes de GES/an² (de l'extraction jusqu'à la combustion), soit l'équivalent d'environ 10 millions de voitures supplémentaires par an sur nos routes (d'ailleurs, 150 scientifiques exigent que le projet soit rejeté- Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques du Québec²).

LES ÉMISSIONS DE GES GÉNÉRÉES PAR LA PRODUCTION DU GAZ DANS L'OUEST CANADIEN POUR LE PROJET DE LA COMPAGNIE GNL-QUÉBEC ANNULERAIT EN UNE ANNÉE TOUS LES EFFORTS DE RÉDUCTION DE GES DU QUÉBEC FAITS DEPUIS 1990 ET EMPÊCHERAIT LA TRANSITION COMPLÈTE ET NÉCESSAIRE VERS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

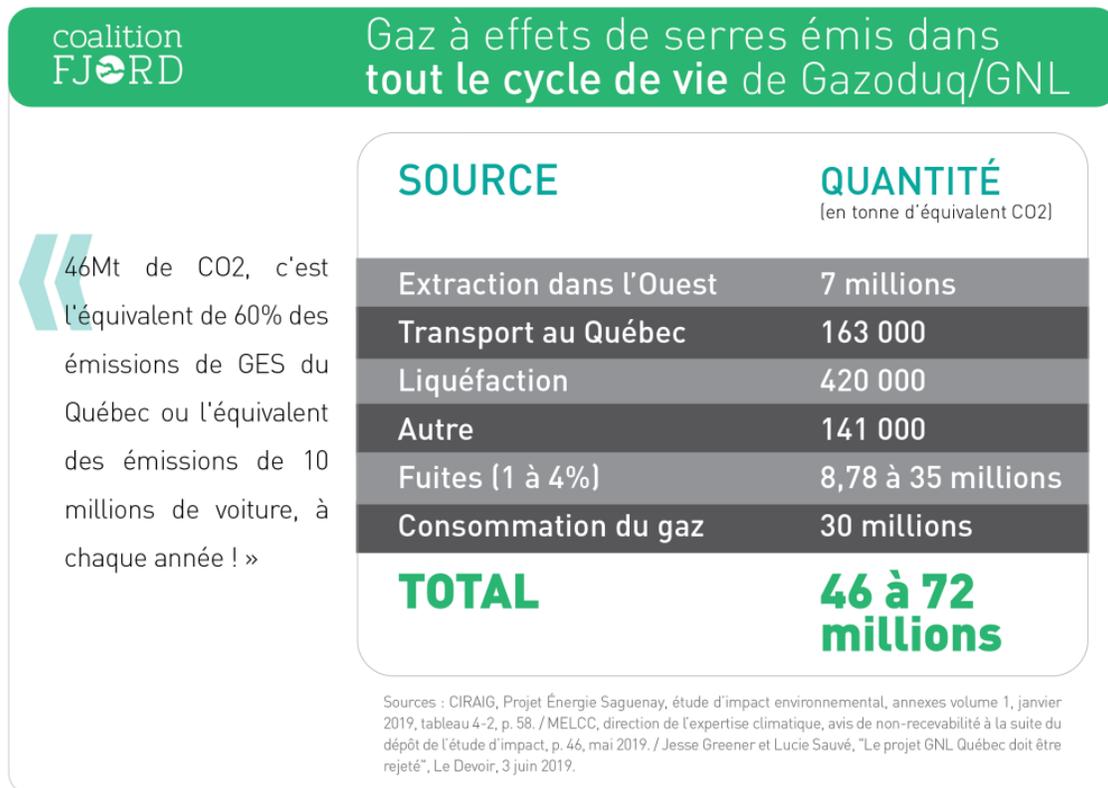
Le gaz naturel est malicieusement considéré comme une énergie de transition alors qu'au contraire, il contribue grandement au problème d'émission de gaz à effet de serre : « Le gaz « naturel » est un combustible fossile constitué à 95 % de méthane, un gaz à potentiel de réchauffement planétaire 84 fois plus élevé que le CO₂ sur un horizon de 20 ans, et jusqu'à 34 fois sur un horizon de 100 ans.

¹ La pandémie ne doit pas faire oublier le réchauffement climatique, alerte l'ONU, Le Devoir, 22 avril 2020

² www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com

Les gaz à effet de serre (GES) émis par le gaz liquéfié proviennent du CO2 et du méthane émis à différents moments du cycle de vie du gaz fossile liquéfié :

- Lors de l'extraction, par méthode conventionnelle ou non (fracturation);
- Lors du transport par pipeline;
- Lors de la transformation à l'usine de liquéfaction;
- Lors du storage;
- Lors du chargement, le transport et le déchargement sur les pétroliers;
- Lors de la re-gazéification. »³



À ce jour, la compagnie n'a aucun contrat pour prouver que son gaz remplacerait du charbon ailleurs dans le monde. L'argument de la compagnie ne repose sur aucun fait démontré quant aux futurs contrats internationaux qui feraient en sorte que ce gaz remplacerait le charbon.

UN FREIN À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

« D'un point de vue écologique, la question est la suivante : à l'heure où une transition énergétique est requise pour freiner l'emballement climatique, est-ce pour ce projet d'exportation de gaz naturel non traditionnel, issu à 85 % de la fracturation, que l'argent des contribuables doit servir et que tant d'hydroélectricité doit être vendue au rabais ?

³ *Équiterre*, dossier GNL-Québec, [Équiterre.org](http://Equiterre.org)

Le premier ministre (François Legault) reprend le discours de l'industrie lorsqu'il soutient que le GNL doit être considéré comme une énergie de transition.

Financer ce projet dont la durée de vie prévue est de plusieurs décennies ne fera que prolonger notre dépendance aux énergies fossiles et ralentir leur remplacement par des énergies renouvelables. »⁴

2- La non-acceptabilité sociale du projet

De nombreuses lettres ouvertes co-signées par 40 économistes, 127 universitaires, 150 scientifiques ont été publiées; 250 médecins et professionnel-les de la santé se sont prononcé-es contre le projet; de nombreux groupes communautaires, écologistes, ainsi que des associations étudiantes sont mobilisé-es sur le terrain contre le projet.

Au sujet de la division sociale créée par cet éventuel projet :

« Spécialiste de l'évaluation des conséquences sociales et de l'acceptabilité sociale des grands projets, Marie-Ève Maillé met elle aussi en garde contre une évacuation de certains enjeux. « Un tel projet, avec des emplois bien rémunérés, peut mettre une forte pression sur le milieu et les inégalités sociales déjà existantes. Ça peut avoir des impacts qui doivent être évalués, parce que les grands projets font des gagnants et des perdants. Et peu importe l'issue, ça risque de créer des divisions chez les citoyens, et donc d'affecter le tissu social et la santé de tous », explique celle qui est aussi professeure associée au Centre de recherche interdisciplinaire sur le bien-être, la santé, la société et l'environnement de l'UQAM. »⁵

3- Impacts sur la biodiversité

À lui seul, GNL générerait jusqu'à 400 passages de méthaniers chaque année dans le Fjord du Saguenay et sur le Saint-Laurent, et ce, pour une durée d'au moins 25 ans. L'augmentation de trafic maritime prévu occasionnerait 5 fois plus de bruit dans le Fjord du Saguenay, ce qui est critique pour la survie de l'espèce. Cette augmentation de cinq fois les périodes de bruit intenses est très préoccupante, car c'est aussi une destruction de l'habitat du béluga si on considère la notion de zone de tranquillité;

« Selon le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM), le projet de gazoduc et d'usine de gaz naturel liquéfié (GNL) au Saguenay, conjugué à d'autres projets en cours, pourrait mettre en péril la survie du béluga, une espèce déjà en voie de disparition.

Le GREMM plaide pour une évaluation de l'impact conjugué de tous les projets de transport maritime actuellement sur la table, des projets qui devraient être retardés.

Il y avait entre 7000 et 10 000 bélugas dans le Saint-Laurent vers la fin du XIXe siècle, et que malgré les efforts de conservation des 30 dernières années, la population stagne actuellement à 1000.

⁴ Une industrie dépendante des fonds publics, par Colin Pratte et Bertrand Schepper, INRS, 26 février 2020

⁵ GNL-Québec : pas d'évaluation des conséquences psycho-sociales du projet, Le Devoir, 22 septembre 2020

Toutes les lumières étaient au rouge, et maintenant elles sont au rouge clignotant, a déploré le directeur scientifique M. Robert Michaud. C'est malheureux que le béluga devienne un empêcheur de tourner en rond, a-t-il conclu. On entend chaque mois que la biodiversité est menacée. Le problème des bélugas n'est pas isolé, il nous ramène au défi de la cohabitation. Ce n'est pas un enjeu temporaire, c'est pour les 60, 100 ou 300 prochaines années. »⁶

Les scientifiques indépendant-es financé-es par le gouvernement du Québec recommandent un moratoire sur l'augmentation du trafic maritime dans le Saguenay en raison des risques pour les bélugas.

Ajoutons la perte de biodiversité généralisée et accélérée d'une manière dangereuse depuis l'industrialisation contemporaine. Avec toutes ses activités industrielles, l'humain détruit son habitat qu'il partage avec les autres espèces de la terre de façon incontrôlée.

« Les espèces canadiennes en péril dont la conservation suscite des préoccupations à l'échelle mondiale ont décliné de 42 % en moyenne au Canada, entre 1970 et 2016, révèle un rapport du Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada).

Le taux grimpe à 59 % selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC).

Les espèces en péril ou menacées de disparition au Canada sont confrontées ainsi à cinq menaces dont le dérèglement climatique, selon la conclusion des experts du WWF-Canada.

La perte d'habitat, la surexploitation des espèces commerciales, les pressions industrielles et la pollution figurent parmi les menaces auxquelles sont confrontées les espèces en péril.

Pour les experts du WWF-Canada, les mesures de conservation qui ne ciblent qu'une seule menace n'auront probablement pas de succès à long terme.

« Tout cela rappelle que le Canada n'en fait pas assez pour protéger ses espèces les plus en péril », déplore Megan Leslie, présidente-directrice générale du WWF-Canada, plaidant pour de nouvelles approches pour endiguer ces menaces. »⁷

4- Rapport coûts-bénéfices économiques pour la société

Je refuse que mes impôts contribuent à financer un tel projet destructeur. Il est à prévoir que pour être concurrentiel, ce type d'industrie nécessite l'aide de l'état :

« À titre d'exemple, nous pouvons citer le terminal Sabine Pass, installé dans le golfe du Mexique, qui a bénéficié de 1,69 milliard de dollars américains sous forme de congé de taxe et de subventions. Dans l'Ouest canadien, le portrait est le même. Le projet LNG Canada, dans lequel l'entreprise d'État PetroChina a investi, a bénéficié en 2018 d'un cadeau fiscal évalué à au moins 5,35 milliards de dollars de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique. LNG Canada ne sera pas imposée sur ses revenus. En plus de cela, la taxe provinciale de vente sera annulée lors de la phase de la construction, sans compter la diminution de sa taxe carbone.

C'est donc dire qu'Énergie Saguenay, afin d'exporter son gaz, serait en compétition directe avec ces terminaux fortement subventionnés et géographiquement mieux situés. »⁸

⁶ Le projet GNL-Québec pourrait menacer la survie du béluga, Radio-Canada, 11 mars 2019

⁷ Les espèces canadiennes en péril ont décliné de 42%, Le Journal de Montréal, 3 septembre 2020

- La vaste majorité des investissements de GNL/Gazoduc proviennent de l'extérieur du Québec puisque les promoteurs et promotrices sont américain-es et que le gaz proviendrait de l'Alberta.
- Les investisseur-ses du projet sont installé-es dans des paradis fiscaux, et les retombées fiscales pour le Québec sont minimales : "il semble que le taux d'imposition des dividendes versés aux différent-es investisseur-ses du projet pourrait avoisiner 5 %. Un taux d'imposition aussi bas s'explique par les ententes fiscales bilatérales signées par le Canada avec Hong Kong et les États-Unis. Si les commanditaires avaient été des résident-es canadien-nes, le taux d'imposition aurait plutôt été de 39,9 %". Dans le cas du projet Énergie Saguenay, ce ne serait pas la société en commandite GNL Québec qui serait imposée sur les dividendes de GNL Québec inc. et Gazoduc inc., mais bien chacun des commanditaires individuellement, dont tous sont établis dans des paradis fiscaux. Cela permet de mettre en doute l'affirmation que la société GNL Québec rapportera d'importants revenus fiscaux au pays en dehors des activités de ses deux filiales commanditées.⁹
- De lourdes conséquences à prévoir sur le tourisme
 - La municipalité de Tadoussac appuie d'ailleurs la demande de moratoire sur le transport maritime;
 - Les activités nautiques et touristiques ainsi que la pêche blanche dans le Fjord seront affectées négativement par la présence de méthanières.
- La commission a-t-elle en main tous les coûts non assumés par cette expérimentation privée ? À ce que je comprends, les externalités reviendront encore sur le dos des contribuables (puits abandonnés à entretenir, rejets de méthane suite aux fuites, dommages au territoire, au climat...)
- Les coûts des émissions de carbone devraient alors être compensés. Le projet demeurerait-il rentable en prenant en compte le réel coût du carbone ? Rapport du Bureau d'Audience Publiques sur L'Environnement, 2014 : « *La commission d'enquête constate qu'en 2014, le coût social du carbone, tel qu'il a été estimé par l'Environmental Protection Agency des États-Unis, était quatre fois supérieur au prix auquel se transige actuellement la tonne de carbone sur le marché du carbone québécois (48 \$/t éq. CO2 comparativement à 11,39 \$/t éq. CO2). Autrement dit, le prix actuel du marché du carbone québécois ne couvrirait qu'environ 24 % des externalités et des coûts totaux associés à la génération d'une tonne de carbone.* »¹⁰

⁸ Une industrie dépendante des fonds publics, par Colin Pratte et Bertrand Schepper, INRS, 26 février 2020

⁹ Fiche technique-GNL Québec/Énergie Saguenay : quelles retombées fiscales ? IRIS, novembre 2019

¹⁰ Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement, rapport 307 sur les enjeux liés à l'exploitation du gaz de schiste(...), novembre 2014, p. 437

5- Le cas de la fracturation

Le gaz produit par fracturation qui serait utilisé pour alimenter le complexe de liquéfaction de GNL va provenir à 100 % de l'Alberta, et au moins 80% du gaz sera produit par fracturation hydraulique. Or, selon un rapport de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME), la fracturation hydraulique (la technique d'extraction utilisée pour le gaz pour alimenter l'usine de liquéfaction) accroît les cas de leucémie, de maladies cardiaques, respiratoires et endocriniennes. - L'ACME réclame d'ailleurs un moratoire sur la fracturation hydraulique, car cette technique non-conventionnelle d'extraction menace le climat planétaire, la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la santé humaine.

De nombreuses recherches ont démontré que la fracturation utilisée pour obtenir le « gaz naturel » qui serait utilisé dans les opérations de l'éventuelle usine cause d'importants dommages au milieu naturel. Les commissaires gagneraient à s'informer des conclusions du précédent BAPE entendu au Québec sur l'exploitation du gaz de schiste en 2014.

« Les forages dans le sud du Québec entraîneront une série de conséquences environnementales, constatent les commissaires. Ils craignent la détérioration de la qualité de l'air, l'augmentation du bruit et de la circulation routière ainsi que la pollution des eaux de surface et souterraines. L'industrie pourrait également provoquer une hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la province de 3% à 23% selon l'ampleur de son développement. Cela n'empêcherait pas le Québec de respecter ses engagements internationaux en matière de changements climatiques, précise le BAPE. En effet, les entreprises gazières devraient adhérer au système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions en vigueur dans la province. »¹¹

¹¹ Le BAPE rend un rapport critique sur les gaz de schiste, La Presse, 4 février 2015

CONCLUSION

Soyons réaliste. Prendre en compte toutes les externalités pour l'ensemble de la société nous mène à un rejet sans appel du projet de l'usine GNL-Québec et de toutes ses infrastructures sous-jacentes.

Les membres de cette commission ont le lourd fardeau de considérer le bien commun et le futur de nos enfants alors que le lobby des énergies fossiles revient à la charge avec une nouvelle tentative de garder vivante une industrie mortifère

Considérant l'urgence climatique qui se pointe le bout du nez, les éléments liés au projet GNL-Québec (usine de liquéfaction, transport maritime, gazoduc, extraction) sont en complète contradiction avec ce que la science nous commande de faire.

Particulièrement au Québec, nous avons les outils pour nous affranchir de toutes ces énergies du siècle passé. Ces énergies fossiles entraînent des impacts qui sont bien documentés. On ne peut plus faire semblant de ne pas en connaître les répercussions.

Donnons-nous le droit de nous tourner vers un avenir viable, en favorisant la création d'emplois dans les domaines d'efficacité énergétique et d'énergies vertes. Ces secteurs d'emplois sont en plein essor à l'échelle mondiale. Le Québec gagnerait à devenir un leader mondial dans le domaine !

NON À L'USINE DE LIQUÉFACTION – NON AU GAZODUC

Fin